

**PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 25 MAI 2022 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDÉE PAR MADAME JENNIFER PETITCLERC PAGÉ, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

Madame, Isabelle Paquet, membre parent, district 1  
Madame, Marie-Ève Germain, membre parent, district 2  
Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3 (présence virtuelle, quitte son siège à 20 h 05)  
Madame, Jennifer Petitclerc-Pagé, membre parent, district 4  
Madame Cathy Boily, membre parent, district 5

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1 (présence virtuelle)  
Monsieur Arnold Lynds, membre de la communauté, profil 2 (présence virtuelle)  
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3  
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4

Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf  
Madame Stéphanie Dixon, enseignante  
Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante  
Madame Marie-Josée Lépine, personnel de soutien

**MEMBRES ABSENTS**

Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5  
Madame Danielle Vallée, directrice d'établissement

**SONT INVITÉS :**

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale  
Madame Monique Delisle, secrétaire générale par intérim  
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire  
Madame Céline Morasse, directrice des services éducatifs complémentaires  
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de madame Jennifer Petitclerc Pagé. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour. Aucune demande n'est faite en ce sens.

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

Les administrateurs membres du personnel, soit Mme Stéphanie Dixon, Mme Marilyn Bernard, Mme Marie-Josée Lépine et M. Jacques Moffette, déclarent avoir un conflit d'intérêts au point 15.

## 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 27 avril 2022.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 27 avril 2022, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 3 mai 2022.

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 3 mai 2022, tel que présenté;

**DISPENSER** la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

## 5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

## 6. POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**ATTENDU** que le centre de services scolaire s'engage à exercer un rôle important en matière de développement durable auprès de sa clientèle et de ses partenaires;

**ATTENDU QUE** le processus de consultation auprès des différentes associations est complété;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a reçu un accueil favorable des différentes instances,

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ABROGER** la Politique de développement durable adoptée au conseil des commissaires le 26 mars 2014;

**D'ADOPTER** la nouvelle Politique de développement durable du Centre de services scolaire de Portneuf et de la déposer, au répertoire, sous la cote CA83/21-22.

## 7. POLITIQUE CULTURELLE

**ATTENDU QUE** le développement culturel fait partie intégrante de la mission du centre de services scolaire et de ses établissements;

**ATTENDU QUE** le processus de consultation auprès des différentes associations est complété;

**ATTENDU QUE** le projet de politique a reçu un accueil favorable des différentes instances,

**SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ABROGER** la Politique culturelle adoptée au conseil des commissaires le 22 juin 2011;

**D'ADOPTER** la nouvelle Politique culturelle du Centre de services scolaire de Portneuf et de la déposer, au répertoire, sous la cote CA84/21-22.

## 8. CALENDRIER DES RENCONTRES CA 2022-2023

**ATTENDU** le règlement relatif aux règles de fonctionnement, fixant le jour des séances du conseil d'administration selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le projet de calendrier des rencontres 2022-2023 du Centre de services scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA85/21-22.

#### **9. CALENDRIER SCOLAIRE 2022-2023– ÉTABLISSEMENT DE DONNACONA**

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement de Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** le projet de calendrier 2022-2023 du secteur de l'établissement de Donnacona et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA86/21-22.

#### **10. MOTION DE FÉLICITATIONS – LAURÉATS DÉFI OSENTREPRENDRE**

**ATTENDU** l'objectif du Défi OSEntreprendre qui vise à mobiliser et développer les passions entrepreneuriales;

**ATTENDU** le franc succès remporté par les élèves du Centre de services scolaire de Portneuf dans le cadre de la 24<sup>e</sup> édition de ce concours,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

**D'ADOPTER** une motion de félicitations aux élèves et aux enseignants suivants :

**Lauréats régionaux :**

- Classe de Sophie Hamelin, école Sainte-Marie-et-du-Goéland – Bâtiment Sainte-Marie, projet « En pleine conscience avec les livres »
- Classe de Mélanie Perron, école de la Morelle, projet « Les activités des bonshommes de neige »
- Classe de Marise Toupin, école secondaire de Donnacona, projet « Pour un horizon plus positif »

**Lauréats locaux :**

Lauréats 1<sup>er</sup> cycle du primaire

- Classe de Sonia Douville, école Sainte-Marie-et-du-Goéland – Bâtiment Sainte-Marie

Lauréat 3<sup>e</sup> cycle du primaire

- Classe de Stéphanie Genest, école Sainte-Marie-et-du-Goéland – Bâtiment Goéland

Lauréat 1<sup>er</sup> cycle du secondaire

- Classe de Thérèse Gagnon, école secondaire de Donnacona

Coup de cœur classe de 3<sup>e</sup> cycle

- Classe de Caroline Grenier, école primaire des Sentiers-et-de-la- Riveraine

Coup de cœur dans la nouvelle catégorie « Philanthrope »

- Classe de Mario Leclerc, École secondaire Louis-Jobin

## 11. MOTION DE FÉLICITATIONS – GAGNANTS DE LA DICTÉE DE LA DG

### ATTENDU

l'activité réalisée le 31 mars dernier dans le cadre du mois du français et afin de souligner la belle participation des élèves du Centre de services scolaire de Portneuf,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

### D'ADOPTER

une motion de félicitations aux élèves gagnants suivants :

#### Écoles primaires :

École Saint-Charles-Grondines Égalités – Émile Gingras  
Raphaëlle Thivierge

École Sainte-Marie Camille Paquin

École de la Grande-Vallée Sara-Fay Gilbert

École du Perce-Neige William Filteau

#### Écoles secondaires :

École secondaire de Donnacona Marie-Soleil Brousseau (1<sup>er</sup> cycle)

École secondaire de Saint-Marc Livia Matte (1<sup>er</sup> cycle)  
Aélia Green (2<sup>e</sup> cycle)

École secondaire Louis-Jobin Élisabeth Simard (1<sup>er</sup> cycle)

## 12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Marilyn Bernard, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 16 mai 2022.

## 13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Contrat d'entretien ménager – Complexe Donnacona

**ATTENDU QUE** le contrat d'entretien ménager du complexe de Donnacona se terminera le 30 juin 2022 et doit être renouvelé ;

**ATTENDU QUE** la procédure d'appel d'offres public a été suivie pour la sélection des entreprises,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**DE PROCÉDER** à l'engagement de l'entreprise suivante pour le contrat d'entretien ménager du complexe à Donnacona pour une durée d'un an avec quatre années d'option :

CHOIX DE L'ENTREPRISE :

Derko Ltée au montant de 380 886,83 \$ (avant taxes) pour l'année 2022-2023 avec quatre années d'option.

**DE DESIGNER** le directeur du Service des ressources matérielles et des technologies de l'information, Monsieur Frédéric Pagé, ou le coordonnateur des ressources matérielles, Monsieur Frédéric Lajoie, à signer tout document relatif à ce contrat.

### Offre de location Medway – Agrandissement

**ATTENDU QU'** afin d'être en mesure de bien servir nos établissements, il est nécessaire de fournir des espaces de travail adéquats aux employés des services et de louer davantage d'espace dans le complexe Medway,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'APPROUVER** la conclusion du bail tel que projeté;

**MANDATER** la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution;

**MANDATER** la secrétaire générale à signer tout document et à poser tout geste nécessaire afin de procéder à la publication du bail au registre foncier.

### **Cadre budgétaire 2022-2023**

**ATTENDU QUE** le projet de cadre budgétaire 2022-2023 a été revu par le comité de répartition des ressources;

**ATTENDU QUE** le projet de cadre budgétaire 2022-2023 a été présenté au comité consultatif de gestion le 11 mai 2022;

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le cadre budgétaire 2022-2023 tel que déposé;

**DE CONSERVER** ledit document, au répertoire, sous la cote CA91/21-22.

### **Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025**

**ATTENDU QUE** chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion de ses ressources sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

**ATTENDU QUE** l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école;

**ATTENDU QUE** les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

**ATTENDU QUE** le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2025;

**DE CONSERVER** le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2022-2025 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CA92/21-22.

#### **14. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

La présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, fait un retour sur la rencontre du comité qui s'est tenue le 18 mai 2022.

#### **15. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES**

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

#### **Plan d'effectifs des directions d'établissement**

**ATTENDU QUE** le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres;

**ATTENDU QUE** toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2022-2023 conformément aux plans déposés et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA93/21-22.

#### **Plan d'effectifs du personnel de soutien**

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs 2022-2023 du personnel de soutien, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA94/21-22.



### Plan d'effectifs du personnel professionnel

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** le plan d'effectifs 2022-2023 du personnel professionnel, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA95/21-22.

### Présentation de l'entente intervenue entre le CSS et le SEP (articles 5-7.00 et 5-8.00, entente locale du personnel enseignant)

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**D'ADOPTER** l'entente intervenue entre le CSS et le SEP (articles 5-7.00 et 5-8.00, entente locale du personnel enseignant)

### Mandat pour la négociation des arrangements locaux du personnel enseignant

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE**, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

**MANDATER** le directeur du Service des ressources humaines à négocier et conclure une entente concernant les arrangements locaux prévus à l'entente locale au nom du conseil d'administration.

## **16. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

La présidente du comité de gouvernance et d'éthique, madame Élisabeth Pagé, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité le 24 mai 2022.

## **17. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE**

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

### Cooptation des membres de la communauté

Les administrateurs sont informés de la tenue de la séance de cooptation des membres de la communauté qui se déroulera le 6 juin 2022, en Teams, avec les membres administrateurs-parents et les membres du personnel.

## Constitution du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Les administrateurs sont informés que les membres du comité de gouvernance et d'éthique poursuivent leurs travaux. L'adoption de la composition du comité d'enquête sur l'éthique et la déontologie est prévue à la séance du 24 août 2022.

### **18. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE**

#### **18.1. Informations relatives à l'Assemblée générale de la FCSSQ du 9 juin 2022.**

Les administrateurs sont informés de la tenue de l'Assemblée générale de la FCSSQ le 9 juin prochain.

### **19. AUTRES SUJETS**

#### **19.1. Retour sur la session de formation L'élaboration et la mise en œuvre du PEVR : *le rôle du CA***

Un retour est effectué en lien avec la session de formation offerte par la FCSSQ sur l'élaboration et la mise en œuvre du PEVR.

### **20. PROCHAINE RENCONTRE**

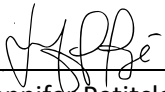
La prochaine séance est prévue le 29 juin 2022.

### **21. LEVÉE DE LA RENCONTRE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

### **22. HUIS CLOS**

Les membres du conseil d'administration tiennent leur séance à huis clos.



Jennifer Petitclerc Pagé  
Présidente du conseil d'administration



Monique Delisle  
Secrétaire générale par intérim